Ondes URBAINES

Mercredi 21 Février 2018 - n°165

Institutions - Villes de France rassurée sur la méthode
Initiatives en ligne - Un datacenter construit à Albi
Aménagement du territoire - S'inscrire à la rencontre sur les centres-villes à Vierzon (23 mars 2018)
Culture - Rapport Orsenna : faut-il étendre les horaires des bibliothèques ?
Numérique - Wifi en centre-ville : axe clé du plan Action Cœur de Villes
Numérique - Etat des lieux de l'open data dans les territoires
Gestion - Répondre au questionnaire sur la prévention de la corruption dans le service public local
Institutions - Participez au colloque organisé par Sciences Po sur les "Les rapports juridiques des collectivités territoriales entre elles et avec leurs groupements"
Environnement - Les Trophées Eco Actions récompensent l'innovation durable des territoires
Agenda

INSTITUTIONS



Villes de France rassurée sur la méthode

Avant l'annonce, dans les prochaines semaines, des premières orientations issues des cinq chantiers de modernisation de la Justice, Nicole Belloubet, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, a reçu et écouté avec attention une délégation* de maires de villes moyennes, ce mardi 20 février, sur le sujet de l'organisation de la carte judiciaire.

Caroline Cayeux, maire de Beauvais, présidente de *Villes de France*, a rappelé combien *« les maires des villes moyennes gardaient des meurtrissures des précédentes réformes »*, et qu'ils s'inquiétaient d'une concentration excessive des affaires sur les plus grands pôles urbains. *« Nous ne comprendrions pas cela à l'heure où le Gouvernement, et Jacques Mézard en particulier, s'attachent à revitaliser les cœurs de villes, et à redonner une impulsion dans nos territoires »*.

Gilbert Meyer, maire de Colmar, a indiqué espérer que cette réforme *« ne déshabillerait pas les villes moyennes, ni ne déstabiliserait ce qui marche »*. Ce dernier a plaidé pour qu'à travers cette réforme des paramètres lisibles soient pris en compte, tels que l'analyse des délais d'instance des juridictions de première instance, le taux d'infirmation de leurs décisions, que ce soit en première instance ou en appel, ou encore la présence d'établissements pénitentiaires. A ces critères mis en avant par la délégation de *Villes de France*, d'autres doivent également pouvoir être pris en compte, comme l'activité des services de police et de gendarmerie, les caractéristiques des bassins de délinquance, l'existence d'un CLSPD actif…

Jean Dionis-du-Séjour, maire d'Agen, a lui ajouté, parfaitement comprendre le souci d'avoir une Justice plus efficace, notamment en matière pénale. Mais il reste convaincu, comme ses collègues, qu'*« une délocalisation massive des personnels de Justice (juges, avocats, experts, greffiers…) serait contre-productive pour le justiciable et le budget de la Chancellerie »*.

Nicole Belloubet a nettement rassuré les élus sur la méthode, en soulignant *« n'en être qu'à une première étape. Le modèle d'organisation judiciaire sera soumis dans ses principes et dans ses déclinaisons – avec une distinction entre les compétences socle des juridictions judiciaires et compétences spécialisées - à une nouvelle phase de concertation nationale et locale »*. La Garde des Sceaux a précisé aux élus qu' *« aucune décision ne remettra en cause l'implantation physique des juridictions de base actuelles »* (Cour d'Appel, TGI et TI). Et qu'il s'agira de *« développer davantage la collégialité en matière d'instruction, et de regrouper certains contentieux techniques* (NDLR donc a priori faibles en volume) *sur les cours d'appel régionales »*. Acceptant de rencontrer à nouveau *Villes de France* à l'issue des premiers arbitrages interministériels, Nicole Belloubet a concédé que le redécoupage géographique des ressorts serait toutefois favorisé pour calquer le plus possible à la carte administrative. A l'issue de cette rencontre, les élus de *Villes de France* se sont félicités de ce premier dialogue et de la qualité des échanges avec la ministre.

** la délégation de Villes de France était composée de Caroline Cayeux, maire de Beauvais, présidente de Villes de France, de Jean Dionis-du-Sejour, maire d'Agen, et de Gilbert Meyer, maire de Colmar, vice-président de Villes de France.*

INITIATIVES EN LIGNE



Un datacenter construit à Albi

A Albi, la société ARIANE.NETWORK, filiale de la société anonyme d'économie mixte E-Téra, a ouvert mi-février un datacenter haut de gamme dans le parc d'activités technopolitain Albi-Innoprod. Les datacenters sont de nouveaux atouts en termes d'aménagement du territoire alors que la place du numérique dans le développement économique s'accroît rapidement.
Cette installation, appelée le Fil d'Ariane s'accompagne de mesures en termes de sécurité, de puissance informatique et de bilan énergétique via le free cooling ou refroidissement des serveurs par ventilation naturelle. La facture énergétique est alors réduite d'entre 30 à 50%. L'investissement s'élève pour ce projet à 10 millions d'euros. Le Fil d'Ariane est connecté aux autres datacenters et aux RIP. Ses fonctions recoupent le stockage, le cloud computing, la virtualisation. L'équipement devrait contribuer à développer un écosystème numérique local, alors que sont déjà employés environ 60 ingénieurs et techniciens. C'est une opportunité pour le développement économique du territoire. Le modèle public-privé pose des questions de dosage de l'investissement public et d'acceptabilité car les tenants et aboutissants de tels projets sont souvent peu connus.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



S'inscrire à la rencontre sur les centres-villes à Vierzon (23 mars 2018)

Nicolas Sansu, maire de Vierzon (Cher), organise le 23 mars prochain une *« rencontre sur le renouvellement urbain et la revitalisation des centres-villes »* au centre de congrès de Vierzon de 9 h 00 à 16 h 00. Jacques Mézard, ministre de la Cohésion et des Territoires, ainsi que les directeurs généraux de l'ANRU et de l'ANAH, participeront à cet événement. Cette journée de travail est organisée avec *Villes de France* et Villes au Carré, et parrainée par l'Agence nationale pour la Rénovation Urbaine, l'Agence nationale de l'Habitat et la Caisse des Dépôts. Elle vise à permettre aux collectivités et aux bailleurs sociaux de relever les nouveaux défis de la revitalisation des territoires. Les nouveaux programmes de Renouvellement urbains sont maintenant en cours de mise au point, soit déjà lancé. Pour cette raison, les débats porteront sur les enjeux auxquels les collectivités tant au niveau de l'habitat, que de tout ce qui fait la vie sociale des quartiers : cadre de vie, services publics, commerce de proximité, moyens de transports, etc. Ce moment doit être un instant de partage d'expériences locales et nationales avec l'ensemble des partenaires de l'événement (représentants de l'État, collectivités, Anru, Anah, acteurs économiques et sociaux). Ainsi, la matinée est consacrée au leviers mobilisables pour le renouvellement urbain des villes et cœurs de ville, et l'après-midi portera sur la revitalisation des centres-villes. Des visites de terrain seront notamment proposées dans le centre-ville de Vierzon (bâtiment de la Société Française, Place Péri et le site Brunet-Rollinat en cours de requalification dans le centre du NPNRU).
Il est possible de s'inscrire en utilisant le bulletin ci-dessous :
La lettre de M. le Maire de Vierzon
Le programme
Le bulletin d'inscription
(crédits photo : © Ville de Vierzon)

CULTURE



Rapport Orsenna : faut-il étendre les horaires des bibliothèques ?

Intitulé *« Voyage au pays des bibliothèques - Lire aujourd'hui, lire demain »*, le rapport Orsenna sur les bibliothèques a été remis le 20 février au président Emmanuel Macron et à Françoise Nyssen, ministre de la Culture. Le principal message est que l'extension des horaires d'ouverture est nécessaire mais que le soutien de l'Etat l'est aussi et que les collectivités doivent garder la main sur cette politique. A l'issue d'un Tour de France des bibliothèques, Erik Orsenna de l'Académie Française et Noël Corbin, inspecteur général des affaires culturelles, conçoivent par ailleurs dans leur rapport, les bibliothèques comme de futures *« maisons de service public culturel »*.

Un Etat en support des politiques locales

La ministre Françoise Nyssen a annoncé dans un communiqué du 20 février la tenue d'une *« journée professionnelle »* le 9 avril 2018 pour la mise en œuvre des préconisations du rapport. L'enjeu essentiel est confirmé : les collectivités préserveront leur liberté de décision et seront accompagnées par l'Etat, qui a augmenté de 8 millions d'euros l'aide

aux collectivités pour l'extension des horaires d'ouverture de leurs bibliothèques dans la loi de finances pour 2018.

Etat des lieux des bibliothèques et points de lecture

Le rapport pointe que seules 130 des 16 500 bibliothèques et points de lecture, soit 0,8%, ouvrent le dimanche. La question est toutefois complexe avec des spécificités locales. En chiffres : 7 700 bibliothèques, 8 800 points de lecture, 38 000 agents, 82 000 bénévoles, 27 millions de personnes accueillies chaque année, 6,5 millions de mètres carrés, 1,7 milliard d'euros de budgets annuels, essentiellement financés par les collectivités locales. Le rapport invite le gouvernement à s'intéresser par ailleurs aux bibliothèques universitaires, moins de quinze ouvrant le dimanche.

Préconisations pour une ouverture de 45 à 50 heures

Le rapport préconise notamment sur la base des retours d'expériences à l'étranger, une ouverture de 45 heures par semaine pour les villes de plus de 20 000 habitants et de 50 heures pour celles de plus de 100 000, qui devraient aussi avoir au moins une bibliothèque ouvrant le dimanche. La moyenne actuelle est de 38 heures à Paris contre 78 à Londres ou encore 88 à New York.

Selon les auteurs, l'appui financier de l'Etat devrait soutenir environ 200 projets d'extension des horaires pour une couverture partielle des surcoûts. Ils demandent le maintien des emplois aidés et préconisent pour les petites communes une mutualisation des locaux et personnels avec La Poste.

Des maisons de service public culturel

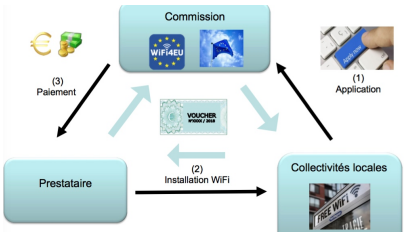
Alors que le colloque *« La bibliothèque du XXI siècle »* avait déjà abordé cet horizon, Erik Orsenna et Noël Corbin retiennent la notion de *« maisons de service public culturel »* avec un rôle consolidé sur les pratiques culturelles. Parmi les préconisations : multiplier les partenariats, développer des réseaux avec l'Education nationale, encourager la lecture hors-les-murs, lutter contre la fracture numérique, accompagner les recherches d'emplois. Allant plus loin, les auteurs suggèrent que *"lors de la rénovation ou construction de nouvelles bibliothèques, [de] privilégier (surtout dans les villes petites et moyennes) la mutualisation d'espaces avec des services intervenant dans le champ de la cohésion sociale (PMI, CCAS, Pôle emploi) et les maisons de services au public"*.

La ministre de la Culture souhaite quant à elle pour chaque département, a minima une bibliothèque référente pour l'apprentissage du français et trois bibliothèques avec un module de sensibilisation aux *« Fake news »*.

Voir le rapport

Voir le communiqué de presse

NUMÉRIQUE



Wifi en centre-ville : axe clé du plan Action Cœur de Villes

Le plan Action Cœur de Villes comporte trois mesures consacrées au numérique : le soutien aux démarches d'innovation *« smart »* avec un financement de 50 millions d'euros par la Caisse des dépôts pour la conception et l'accompagnement de l'amorçage et de la réalisation d'initiatives innovantes, un accès prioritaire à la fibre et le renforcement de la WIFI publique en cœur de ville, et enfin l'accompagnement du développement de tiers-lieux et espaces de coworking.

Concernant la mesure pour le renforcement de la WIFI publique dans les centres-villes, le gouvernement souhaite s'appuyer sur plusieurs dispositifs dont les contrats de plan Etat-régions (CPER), la dotation budgétaire de soutien à l'investissement local et le programme européen Wifi4EU, pour lequel les communes et les intercommunalités sont parmi les maîtres d'ouvrage éligibles.

Equiper les cœurs de villes avec l'Union européenne

Le programme permettra d'équiper les centres de services et les espaces publics des zones peu denses. 120 millions d'euros financeront l'installation de bornes Wi-Fi dans les lieux publics comme les bibliothèques et les espaces piétonniers. Le dispositif offre une connexion gratuite et de qualité aux citoyens, une plateforme pour des services en ligne locaux (e-tourisme notamment) et un *« roaming »* automatique partout en Europe. A horizon 2020, 6000 à 8000 collectivités bénéficieront d'un *« voucher »* via une procédure simplifiée selon le principe *« premier arrivé, premier servi »* avec un dispositif d'équilibrage géographique. Le système est par ailleurs ouvert à toutes installations WiFi publiques déjà en place. En termes de responsabilités, les autorités locales devront couvrir l'abonnement internet et s'engageront à maintenir les bornes en service pendant au moins trois ans. Les collectivités doivent donc postuler auprès de la Commission qui donne alors un *« voucher »*, le prestataire installe ensuite la WiFi et la Commission assure le paiement de la prestation.

Voir la présentation du CGET pour la journée Villes Internet

Voir les 10 points juridiques essentiels

Voir la composition du dossier de candidature

En savoir plus

Site officiel

NUMÉRIQUE



Etat des lieux de l'open data dans les territoires

Lors de la journée Villes Internet de début février, l'association Open Data France a fait le bilan de l'ouverture des données dans les collectivités, à six mois de l'obligation réglementaire. En effet, la loi République numérique a fixé à octobre 2018 l'obligation d'ouverture des données pour les collectivités de plus de 3500 habitants. Le programme expérimental Open Data Locale de l'association Open Data France a pour objet d'accompagner les collectivités dans leur démarche.

Ouverture des données : où en est-on ?

Seules 8% des 4500 collectivités concernées par l'obligation sont actuellement en mesure de publier des données sur un portail dédiée. Il est toutefois à noter une accélération en 2017 avec une hausse de 61% des collectivités ayant libéré leurs données depuis le 1er janvier 2017. Open Data France déclare également que 139 collectivités ont « engagé une démarche » et 271 sont « en cours de réflexion ». Si le nombre de collectivités concernées sera loin d'être atteint avant octobre, l'enjeu est avant tout d'avancer sur l'open data car le temps de sensibilisation des élus et techniciens a été sous-estimé. Parmi les 23 000 jeux de données ouverts, une diversité de thématiques intéressantes : les territoires (32%), l'administration (28%), la culture, les sports et loisirs (17%), l'éducation et la recherche (10%), l'urbanisme et le logement (7%).

Mode d'emploi et suites

Une boîte à outils pédagogique est proposée par Open Data France pour accompagner les collectivités dans les différentes étapes du processus, elle a été conçue dans le cadre d'une expérimentation avec 9 territoires. Parmi les outils en question, un serious game afin de former les ambassadeurs de l'open data dans toutes les collectivités. Les territoires de l'expérimentation souhaitent désormais plancher avec les éditeurs partenaires pour automatiser les outils de publication afin que les collectivités les plus en difficultés puissent se concentrer sur le ciblage des données. Enfin se pose la question de la réutilisation des données, le GIP Ternum BFC par exemple, organise un « hackaton permanent ».

En ce qui concerne Open Data France, l'association souhaite approfondir les outils d'accompagnement et mène un programme Qualidata, financé par le PIA 2 afin de qualifier et assurer l'interopérabilité des jeux de données. Les résultats de son observatoire de l'Open Data dans les territoires devraient être dévoilés prochainement.

En savoir plus

GESTION



Répondre au questionnaire sur la prévention de la corruption dans le service public local

L'AFA (Agence française anticorruption) réalise auprès des adhérents de *Villes de France* une enquête sur la prévention de la corruption dans le service public local par le moyen d'un questionnaire. Rappelons que l'Agence française anticorruption est un service à compétence nationale placé auprès des ministres de la Justice et du Budget, qui a pour mission d'aider les personnes, morales ou physiques, qui y sont confrontées à prévenir et à détecter les atteintes à la probité (faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme). Créée par la loi du 9 décembre 2016, l'Agence française anticorruption vise ainsi à renforcer l'intégrité et la probité dans la vie économique et les administrations publiques. L'AFA remplace le service central de prévention de la corruption (SCPC). Afin d'évaluer les moyens mis en place dans les collectivités en matière de prévention, l'association Villes de France a été notamment reçue le 16 novembre 2017 par M. Renaud Jaune, sous-directeur du Conseil, de l'Analyse stratégique et des relations internationales de l'Agence Française anticorruption (AFA), et par M. Pierre Berthet, chef de section *« Secteur public local »* du Département du conseil aux acteurs publics de l'AFA. Ce questionnaire s'adresse aussi aux régions, départements, communes, à leurs établissements (EPCI notamment) et aux organismes associés. Les réponses de collectivités permettront d'identifier les particularités de la gestion publique locale et d'adapter les missions de conseil et de sensibilisation de l'AFA au bénéficie des acteurs locaux. Les réponses, qui sont anonymes, ne seront pas utilisées à des fins de contrôle, d'évaluation ou de classement. Répondre à ce questionnaire vous prend entre 5 à 8 minutes au plus. Même si vous pensez que l'anticorruption ne vous concerne pas directement, votre avis intéresse l'AFA. *Villes de France* et l'AFA vous remercient pour votre intérêt et votre participation à cette enquête.

Site de l'AFA

Télécharger la lettre de M. Charles Duchaine, Directeur de l'AFA, à Mme Caroline Cayeux, Présidente de *Villes de France*.

INSTITUTIONS



Participez au colloque organisé par Sciences Po sur les "Les rapports juridiques des collectivités territoriales entre elles et avec leurs groupements"

La Chaire mutations de l'action publique et du droit public de SciencesPo organise avec la délégation aux collectivités territoriales du Sénat un colloque sur le thème : *"Les rapports juridiques des collectivités territoriales entre elles et avec leurs groupements"*. Ce colloque permettra de présenter les conclusions de l'étude menée par la Chaire de Sciences Po, avec les associations d'élus suivantes : AdCF, ADF, AMF, APVF, Régions de France, *Villes de France* et France urbaine et le cabinet Conseil KPMG. Cette présentation se déroulera au Palais du Luxembourg le jeudi 15 mars prochain. Nous vous rappelons que l'accès au colloque ne sera autorisé qu'aux personnes dûment inscrites. Une pièce d'identité vous sera demandée à l'accueil qui se fera à partir de 8h30.
Programme et bulletin d'inscription
(crédits photo @Sénat)

ENVIRONNEMENT



Les Trophées Eco Actions récompensent l'innovation durable des territoires

Le 20 Février 2018 s'est tenue la cérémonie nationale des Trophées Eco Actions récompensant l'innovation et l'exemplarité des collectivités locales, à l'Hôtel de Lassay en présence de François de Rugy. *Villes de France* est notamment partenaire de ce prix depuis de nombreuses années, et l'association a participé au jury le 17 janvier dernier sous la présidence de Matthieu Orphelin, Député du Maine-et-Loire. Depuis 27 ans, le concours des Trophées Eco Actions, organisé avec constance par l'association Les Eco Maires, récompense l'innovation et l'exemplarité des collectivités locales en matière de protection de l'environnement et du Développement durable tout en renforçant leur rôle incontournable dans ces domaines. Ce concours contribue à placer l'environnement et le développement durable au cœur des préoccupations des élus locaux qui est une des missions premières de l'association. Parmi les nombreux lauréats, citons cette année quelques villes moyennes ou leurs EPCI mis à l'honneur : Le Grand Narbonne (Aude) pour sa campagne de sensibilisation des agents du Grand Narbonne sur les éco-gestes au travail, la ville de Sens (Yonne) pour sa transformation des quais Landry et Jean Moulin en berge douce urbaine, ou Épernay (Marne) pour son *« Chemin des Abeilles ».*
Retrouvez l'événement sur le site de « Les Eco Maires »
La liste des lauréats 2018
(crédit photo @twitter - François de Rugy)

AGENDA

- **20 et 21 mars 2018** - *Bruxelles* - Déplacement d'une délégation d'élus de *Villes de France*
- **23 mars 2018** - *Vierzon* - Rencontre sur le renouvellement urbain et la revitalisation des centres-villes
  Programme et inscription
- **26 mars 2018** - *Paris* - Conseil des Collectivités Territoriales pour le Développement Culturel
- **14 et 15 juin 2018** - *Cognac* - Congrès de *Villes de France*

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban
Secrétariat
Anissa Ghaidi